Direction de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités

R02-2022-09-12-00001

Avis de publication portant modification de la composition de la commission paritaire régionale interprofessionnelle de la Région Martinique pour le mandat 2021-2025

Direction de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de Martinique

Liberté Égalité Fraternité

Avis de publication portant modification de la composition de la commission paritaire régionale interprofessionnelle de la Région Martinique pour le mandat 2021/2025

Article L.23-112-5 du code du travail Article R.23-112-14 du code du travail

Considérant :

- l'arrêté du 10 décembre 2021 portant attribution des sièges de membres des commissions paritaires interprofessionnelles;
- les désignations effectuées par les organisations syndicales de salariés et les organisations professionnelles d'employeurs auxquelles ont été attribués des sièges;
- l'avis de publication n°R02-2022-01-13-0001 du 12 janvier 2022 portant composition de la commission paritaire régionale interprofessionnelle de la Région martinique pour le mandat 2021-2025 du 12 janvier 2022 paru au recueil des actes administratifs n°R02-2022-008 de la Préfecture de la Martinique;
- l'avis de publication n°R02-2022-03-04-00001 du 03 mars 2022 portant modification de la composition de la CPRI paru au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Martinique;

La commission paritaire régionale interprofessionnelle de Martinique est modifiée comme suit :

Qualité	Nom et prénom du représentant	Profession du représentant	Appartenance syndicale
représentant employeurs	BEROSE Gladys Valérie	Avocat	СРМЕ
représentant employeurs	BRIVAL Jean-Louis Nicodème	Gérant de société	СРМЕ
représentant employeur	CLEMOUX José	Gérant de société	СРМЕ
représentant employeur	JEANNETTE Nadine	Chef d'entreprise	СРМЕ
représentant employeurs	ROSE Céline	Gérante de société	СРМЕ
représentant employeurs	ZAMEO Franck	Chef d'entreprise	СРМЕ
représentant employeurs	HAPPIO Félix	Electricien	U2P

représentant employeurs	MARTINY Odile	Coiffeuse	U2P
représentant employeurs	MARQUET Fabrice	Boulanger Pâtissier	U2P
représentant employeurs	BAGOE George	Retraité	MEDEF
représentant salariés	GAMESS Hélène	Assistante de direction	CGTM
représentant salariés	JORDAN Yasmina	Secrétaire	CGTM
représentant salariés	BATTET Michel	Contrôleur technique auto	CGTM
représentant salariés	Non pourvu		UNSA
représentant salariés	Non pourvu		UNSA
représentant salariés	Non pourvu		CDMT
représentant salariés	PARUTA Lucie	Directrice adjointe	CFDT
représentant salariés	Non pourvu		CGT-FO
représentant salariés	Non pourvu		CSTM
représentant salariés	BRELEUR Denis	Employé de station- service	UGTM

A compter de la présente publication, les désignations effectuées par les organisations syndicales de salariés et les organisations professionnelles d'employeurs peuvent être contestées dans un délai de quinze jours devant le tribunal d'instance du ressort territorial de la DEETS de Martinique.

La présente liste est publiée au recueil des actes administratifs et est également consultable sur le site internet de la Direction des entreprises, de l'emploi, du travail et des solidarités de Martinique.

> Fait à Fort-de-France, le - 9 SEP. 2022

La Directrice de l'économie de l'emploi du travail et des solidarités

> La Directrice de la Direction de l'Economie de l'Emploi du Travail et des Solidarite

> > Dominiq

- DEETS DE MARTINIQUE

2 AVENUE des Arawaks Immeuble Eole 1 - 97200 FORT DE FRANCE - Téléphone standard : 0596444030 www.travail-emploi.gouv.fr